

S.C.P Jérôme LATIL
Pascale PENARROYA-LATIL
Gilles ALLIGIER
Avoués Associés
6, rue Frédéric Mistral
13100 AIX-EN-PROVENCE

GA IP Dossier : 0033730 Affaire : CRCAM AP / PONS-GILLIBERT

8ème chambre section C 05/07542

BORDEREAU DES PIÈCES COMMUNIQUÉES

A L'ETUDE DE

S.C.P. JOURDAN WATTECAMPS Références: 23559

S.C.P. Pierre SIDER- Jean-Michel SIDER- Sébastien SIDER Références: 68951

Pièce numéro: 1 la justification de la déclaration de créance avec visa de Maître RAFONI.

1 Pièce communiquée en PHOTOCOPIE que vous pouvez conserver par devers vous.

Aix en Provence le: Lundi 29 Août 2005

COPIE POUR INFORMATION:

A MONSIEUR LE CONSEILLER DE LA MISE EN ETAT de la 8ème chambre section C
Enrôlement numéro 05/07542

P.S. Veuillez me retourner le double de ce bordereau muni de la date de réception et de votre cachet.



Robert PESSEGUIER

Karine DABOT

Gilles MATHIEU
Docteur en Droit

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS

AIX, le 12 AVRIL 2002



Maître Dominique RAFONI
Mandataire Judiciaire
7, Rue Joseph D'Arbaud
BP 690
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 02

Merci de rappeler nos références:
RP/JL DOS : 94/5632
CREDIT AGRICOLE C/ SCA LA VERANE
V/réf:
SCA DOMAINE DE LA VERANE

COPIE
DISTRIBUEE
AUX MEMBRES
DU CREDIT AGRICOLE
13100 AIX EN PROVENCE

Mon Cher Maître,

Comme suite au redressement judiciaire de la SCA DOMAINE DE LA VERANE en date du 28 Février 2002, vous trouverez sous ce pli la déclaration de créance que je régularise pour le compte du CREDIT AGRICOLE.

A l'appui de cette déclaration, je vous adresse les pièces visées pour chaque prêt ainsi que le rapport de Madame FAYETTE du 16 Juillet 1994.

Votre bien dévoué

R.PESSEGUIER

6, RUE CHASTEL - B.P 349
13611 AIX-EN-PROVENCE CEDEX
Téléphone : 04.42.38.19.83 - Télécopieur : 04.42.38.47.21
E-mail : r.pessegui@orange.fr

DECLARATION DE CREANCES

Créances de la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence**, Banque Coopérative à Capital et Personnel variables, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier (Chapitre II, Section III) dont le Siège social est à 13097 AIX-EN-PROVENCE Cedex - 25, Chemin des Trois Cyprès.

VENANT AUX DROITS DE

La **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Bouches du Rhône**, Société Civile Coopérative régie par le livre V du Code Rural dont le siège social était à **ARLES**, Esplanade des Lices, en vertu d'un procès verbal de fusion en date du 30 avril 1993,

SUR

La **SCA DOMAINE LA VERANE**, domiciliée Domaine de la Vérane - 13880 **VELAUX**, déclarée en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de Grande Instance de ~~Marseille~~ en date du 28 Février 2002.

Aix en Pr. D.

A TITRE HYPOTHECAIRE

1. En vertu d'un prêt à moyen terme numéro 107 908 016 de 2.100.000 F consenti le 03 Décembre 1979 au taux de 10,50% sur 17 ans, et garanti par une hypothèque conventionnelle publiée au 2^{ème} Bureau des Hypothèques d'**AIX-EN-PROVENCE** le 10 Décembre 1979, volume 328, numéro 10, prêt réalisé le 05 Avril 1980.

• Sommes dues jusqu'au 21.12.84	159.515,99 F
• Echéances impayées du 21.12.84 au 29.12.89 (date de déchéance du terme)	1.781.405,70 F
• Capital restant dû au 29.12.89	1.316.192,60 F
• Intérêts courus sur prochaine échéance	106.305,09 F
• Intérêts de retard du 29.12.89 au 10.01.94	1.759.219,84 F
• Indemnité contractuelle	256.131,96 F
• Intérêts de retard au taux de 10,50 % courus du 10.01.94 au 28.02.02 (2938 jours)	2.774.042,36 F
	=====
TOTAL SAUF MEMOIRE	8.152.813,54 F
SOIT	1.242.888,41 €

Outre intérêts de retard au taux de 10,50 % à compter du 28 Février 2002 (mémoire)

.../...

2. En vertu d'un prêt à moyen terme numéro 054 910 015 de 120.000 F passé par acte authentique de Maître FARJAUD, Notaire, en date du 09 Mars 1972 accordé au taux de 7 % sur 12 ans, et garanti par une hypothèque conventionnelle publiée au 2^{ème} Bureau des Hypothèques d'AIX-EN-PROVENCE le 29 Mars 1972, volume 25, numéro 8, prêt réalisé le 20 Juillet 1972.

• Sommes dues jusqu'au 21.12.84	27.315,97 F
• Echéances impayées du 21.12.84 au 29.12.89 (date de déchéance du terme)	0,00 F
• Capital restant dû au 29.12.89	0,00 F
• Intérêts courus sur prochaine échéance	0,00 F
• Intérêts de retard du 29.12.89 au 10.01.94	24.749,02 F
• Indemnité contractuelle	6.000,00 F
• Intérêts de retard au taux de 7 % courus du 10.01.94 au 28.02.02 (2938 jours)	15.604,45 F
	=====
TOTAL SAUF MEMOIRE	73.669,44 F
SOIT	11.230,83 €

Outre intérêts de retard au taux de 7 % à compter du 28 Février 2002 (mémoire)

3. En vertu d'un prêt à moyen terme numéro 054 909 019 de 250.000 F passé le 16 Décembre 1974 au taux de 4,50 % sur 12 ans, et garanti par une hypothèque conventionnelle publiée au 2^{ème} Bureau des Hypothèques d'AIX-EN-PROVENCE le 13 Janvier 1975, volume 119, numéro 71, prêt réalisé le 21 Décembre 1974.

• Sommes dues jusqu'au 21.12.84	40.110,76 F
• Echéances impayées du 21.12.84 au 29.12.89 (date de déchéance du terme)	77.189,45 F
• Capital restant dû au 29.12.89	0,00 F
• Intérêts courus sur prochaine échéance	0,00 F
• Intérêts de retard du 29.12.89 au 10.01.94	58.789,23 F
• Indemnité contractuelle	12.500,00 F
• Intérêts de retard au taux de 4,50 % courus du 10.01.94 au 28.02.02 (2938 jours)	43.078,50 F
	=====
TOTAL SAUF MEMOIRE	231.667,94 F
SOIT	35.317,55 €

Outre intérêts de retard au taux de 4,50 % à compter du 28 Février 2002 (mémoire)

4. En vertu d'un prêt à moyen terme numéro 054 908 010 de 81.300 F consenti le 02 Décembre 1974 au taux de 7 % sur 15 ans, et garanti par une hypothèque conventionnelle publiée au 2^{ème} Bureau des Hypothèques d'AIX-EN-PROVENCE le 13 Janvier 1975, volume 119, numéro 69, prêt réalisé le 03 Mai 1975.

• Sommes dues jusqu'au 21.12.84	0,00 F
• Echéances impayées du 21.12.84 au 29.12.89 (date de déchéance du terme)	10.520,91 F

• Capital restant dû au 29.12.89	4.285,92 F
• Intérêts courus sur prochaine échéance	40,38 F
• Intérêts de retard du 29.12.89 au 10.01.94	5.991,76 F
• Indemnité contractuelle	4.065,00 F
• Intérêts de retard au taux de 7 % courus du 10.01.94 au 28.02.02 (2938 jours)	8.458,81 F
	=====
TOTAL SAUF MEMOIRE	33.362,78 F
SOIT	5.086,12 €

Outre intérêts de retard au taux de 7 %
à compter du 28 Février 2002 (mémoire)

5. En vertu d'un acte de prêt à moyen terme de 1.241.900 F consenti le 03 Juin 1975 au taux de 12,15 % et garanti par une hypothèque conventionnelle publiée au 2^{ème} Bureau des Hypothèques d'AIX-EN-PROVENCE le 20 Juin 1975, volume 135, numéro 77, prêt réalisé le 21 Juin 1975 sous le numéro 054 911 014 à concurrence de 650.000 F.

• Sommes dues jusqu'au 21.12.84 (dont capital + IN + IR sur échéances antérieures au 30.06.83 : 217.222,53 F et dont capital sur échéances du 01.07.83 au 21.12.84 : 67.307,72 F)	284.530,25 F
• Echéances impayées du 21.12.84 au 29.12.89 (date de déchéance du terme)	623.525,94 F
• Capital restant dû au 29.12.89	51.566,10 F
• Intérêts courus sur prochaine échéance	306,83 F
• Intérêts de retard du 29.12.89 au 10.01.94	640.138,84 F
• Indemnité contractuelle	32.500,00 F
• Intérêts de retard au taux de 12,15 % courus du 10.01.94 au 28.02.02 (2938 jours)	951.537,47 F
	=====
TOTAL SAUF MEMOIRE	2.584.105,43 F
SOIT	393.944,33 €

Outre intérêts de retard au taux de 12,50 %
à compter du 28 Février 2002 (mémoire)

6. En vertu de l'acte précédent et en vertu de la même garantie, ledit prêt a été réalisé le 03 Janvier 1976 sous le numéro 054 911 014 à concurrence de 591.900 F.

• Sommes dues jusqu'au 21.12.84 (dont capital + IN + IR sur échéances antérieures au 30.06.83 : 297.946,78 F et dont capital sur échéances du 01.07.83 au 21.12.84 : 58.511,20 F)	356.457,25 F
• Echéances impayées du 21.12.84 au 29.12.89 (date de déchéance du terme)	531.309,42 F
• Capital restant dû au 29.12.89	81.079,11 F
• Intérêts courus sur prochaine échéance	445,17 F
• Intérêts de retard du 29.12.89 au 10.01.94	643.435,48 F

• Indemnité contractuelle	29.595,00 F
• Intérêts de retard au taux de 12,15 % courus du 10.01.94 au 28.02.02 (2938 jours)	960.683,25 F =====
TOTAL SAUF MEMOIRE	2.603.005,41 F
SOIT	396.825,62 €

Outre intérêts de retard au taux de 12,15 %
à compter du 28 Février 2002 (mémoire)

En conséquence, le créancier soussigné demande son admission au passif de
de la **SCA DOMAINE DE LA VERANE** :

- à titre hypothécaire, pour un montant total de **2.085.292,86 € (DEUX MILLIONS QUATRE VINGT CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS QUATRE VINGT SIX CENTIMES)**.

Outre intérêts de retard comme indiqué ci-dessus pour chaque prêt
au taux contractuel continuant à courir à compter du 28 Février 2002

SCP PESSEQUIER-DABOT-MATHIEU
AVOCATS A LA COUR
6, rue Chastel
B.P. 349
13611 AIX-EN-PROVENCE
TÉL. : 04.42.38.19.93

R. Pessegueir
Avocat